

Des caméras pour lutter contre les incivilités

FAUVILLERS Conseil communal

Des caméras mobiles vont être installées pour traquer les incivilités. Plus de six endroits sensibles seront choisis pour une surveillance accrue.

Lors de la séance de conseil communal tenue à distance ce mercredi soir, au cours de laquelle tous les points à l'ordre du jour ont été votés à l'unanimité, le collège des bourgmestre et échevins a proposé un point en urgence. La Commune vient de recevoir un subside de 25 000 € du cabinet de la ministre Céline Tellier pour la lutte contre les incivilités environnementales. Le bourgmestre Nicolas Stilmant précise : « Cela s'inscrit dans une politique de lutte contre les dépôts sauvages que nous intensifions,

puisque au dernier conseil, nous avons eu la prestation de serment de notre agent constatateur communal et que, ce jour, nous ratifions les conditions d'engagement d'un agent sanctionnateur au niveau de la zone de police Centre-Ardenne. »

Ce subside va permettre d'installer des caméras mobiles pour identifier les responsables de dépôts importants ou de petits dépôts qui se répètent trop fréquemment. Comme les caméras peuvent être déplacées, c'est au moins dans un premier temps six endroits sensibles qui seront choisis et feront l'objet d'une surveillance accrue qui a surtout pour but premier celui de faire cesser ces incivilités. Pourquoi l'urgence ? Le bourgmestre Stilmant a répondu : « La première étape est de mettre tout en place pour que ces caméras puissent être utilisées en respectant la

vie privée. C'est-à-dire qu'il faut définir les emplacements, signaler clairement aux passants qu'ils sont filmés, définir la personne qualifiée qui a le droit de consulter ces images en cas d'infraction. Il ne s'agit pas, évidemment, d'avoir accès en permanence à toutes les images de ces caméras. Elles ne serviront qu'en cas d'infraction. C'est notre responsable RGD, Nicolas Rongvaux, qui va s'assurer du respect du cadre législatif et de la vie privée. »

Douze ateliers informatiques

Deux autres points concernaient le plan de cohésion sociale. La lutte contre la fracture numérique, qui touche en particulier les aînés, mais pas uniquement, est un des axes d'action du Plan de cohésion sociale. La commune dispose déjà d'un espace public numérique (EPN) qui est actif de-

puis plus d'une décennie. Il permet à toute personne qui en a le besoin d'avoir un accès à des ordinateurs et d'être accompagné dans leur utilisation. L'EPN se situe dans les locaux du CPAS.

Pour pousser plus loin cette démarche, les conseillers fauvillersois ont décidé de passer une convention avec la Ligue laïque pour l'organisation de 12 ateliers informatiques durant l'année 2022, pour un montant total de 528 €.

Le deuxième point est la poursuite de la convention avec Yuugi.

C'est un service qui a été mis en place durant le confinement et qui permet de lutter contre l'isolement de certains citoyens. Le but est simple, il s'agit de mettre en place un service de correspondance, de lettres, entre des personnes qui sont demandeuses de contacts so-

ciaux, dans une période où il est parfois difficile de se rencontrer physiquement. Ce service est prolongé pour un an.

La Commune prolongera également sa collaboration avec l'ASBL Solaix, qui lutte contre les assuétudes et qui accompagne les personnes qui ont besoin d'un suivi médical ou social. Cette collaboration se fait évidemment dans le plus grand anonymat, mais il est important de contribuer à ce service d'aide aux personnes en difficulté.

La Commune renouvelle aussi son adhésion à la centrale d'achat de la Région wallonne, qui permet d'avoir accès à des marchés groupés de mobilier, d'informatique, de véhicules, de produits d'entretien, de petit matériel... Tout cela bien évidemment en fonction des besoins.

JEAN-CLAUDE FONCK



L'Avenir - Local: Luxembourg 28/01/2022, pages 8 & 9

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de L'Avenir - Local: Luxembourg

